



L'IDHEAP EN BREF

Avec l'Institut de hautes études en administration publique, l'Université de Lausanne dispose d'un centre unique en Suisse se consacrant à l'enseignement et la recherche dans le domaine de la conduite des organisations publiques et parapubliques. Accrédité par la Confédération et au niveau international (EAPAA), l'IDHEAP est aussi un observateur indépendant et un fournisseur de conseils reconnu par les administrations, les responsables politiques et la Confédération.

L'IDHEAP propose une large palette de formations pour acquérir et perfectionner les connaissances nécessaires aux spécialistes des affaires publiques. Il dispense ainsi le MPA (Master of Public Administration), le Master PMP (Master of Arts in Public Management and Policy) et le CEMAP (Certificat Exécutif en Management et Action Publique) et organise des cours de courte durée. Il assure également la formation doctorale en administration publique de l'Université de Lausanne.

IDHEAP
Institut de hautes études en administration publique
Université de Lausanne
Adresse postale: Bâtiment IDHEAP, CH-1015 Lausanne
Adresse physique: Rue de la Mouline 28, 1022 Chavannes-près-Renens
Téléphone: +41 (0)21 692 68 00, Fax: +41 (0)21 692 68 09
E-mail: idheap@unil.ch, www.unil.ch/idheap

Unil
UNIL | Université de Lausanne
IDHEAP
Institut de hautes études
en administration publique

MCH2 - LA NOUVELLE PRÉSENTATION DES COMPTES

Quels changements pour les cantons et les communes ?

Professeur Nils Soguel et Evelyn Munier, chargée de mission

Inscriptions: www.unil.ch/idheap/MCH2



La Formation Continue UNIL-EPFL, un partenariat entre l'Université de Lausanne (UNIL) et l'EPFL pour une formation continue de pointe.
www.formation-continue-unil-epfl.ch



Unil
UNIL | Université de Lausanne
IDHEAP
Institut de hautes études
en administration publique

CONTEXTE & THÉMATIQUE

Toutes les collectivités suisses s'apprêtent à vivre la deuxième phase d'harmonisation de leur pratique en matière de présentation des comptes et des budgets publics. Une première phase s'est déroulée dès les années 1980, mais elle n'a touché que les cantons et les communes. Aujourd'hui, tous les niveaux institutionnels sont concernés par ce nouvel élan d'harmonisation, y compris la Confédération. Cette dernière a déjà fait le pas, tout comme dans la plupart des cantons et une partie des communes.

Dans les autres cantons et dans la plupart des communes, la mutation se prépare. La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances a publié un manuel présentant un nouveau modèle comptable harmonisé à cet effet (MCH2). Ce manuel comprend vingt et une recommandations techniques que les collectivités sont invitées à transposer dans leur législation pour présenter des états financiers de meilleure qualité. Les principales nouveautés sont les suivantes: une structure des états financiers plus proche

de celle utilisée dans le secteur privé avec un compte de résultats, un bilan, un tableau de flux de fonds et des annexes; des règles de comptabilisation et d'évaluation élargies et plus précises; un plan comptable harmonisé plus détaillé et cohérent pour toutes les collectivités suisses; la consolidation des comptes des entités subordonnées. Ces nouveautés rapprocheront les pratiques helvétiques des *International Public Sector Accounting Standards – IPSAS*. Elles permettront ainsi de générer des comptes et des budgets offrant une image plus fidèle (*true and fair view*) de la situation financière de nos collectivités. Le MCH2 présente des aspects contraignants. Mais il reste flexible sur certains points: méthode d'amortissement, capacité de procéder à des amortissements extraordinaires, seuil de matérialité pour la comptabilisation des investissements, périmètre de consolidation, etc. La marge de manoeuvre, qu'il laisse aux collectivités, devrait leur permettre de trouver des solutions adaptées à leurs besoins.

OBJECTIFS & UTILITÉ

- Apprendre et s'approprier les nouveaux standards de présentation des états financiers publics.
- Pratiquer concrètement les principaux nouveaux standards, notamment pour votre collectivité.
- Discuter les effets des changements sur la gestion publique et les politiques publiques.

PUBLIC CIBLE

Ce séminaire s'adresse à toutes les personnes qui, soit au niveau politique, soit au niveau administratif,

- seront amenées à participer à la mise en oeuvre du MCH2 dans les cantons et les communes;
- œuvrent à l'élaboration des états financiers publics;
- sont utilisatrices des états financiers de nos collectivités (médiats, élus, responsables administratifs, etc.).

MÉTHODE D'ENSEIGNEMENT ET D'ANIMATION

Présentations, discussions, exercices pratiques assistés par ordinateur sont combinés pour favoriser une participation active et l'appropriation des contenus. Divers-es intervenant-e-s extérieur-e-s à l'IDHEAP présentent leurs expériences et leurs réflexions.

COMMENTAIRES DES PARTICIPANT·E·S

Les participant-e-s de nos précédents séminaires ont particulièrement apprécié

- les échanges d'idées, les informations issues de la pratique des participant-e-s et des intervenant-e-s;
- l'apport d'applications concrètes sur le terrain et les possibilités de mettre en pratique rapidement les points abordés dans le séminaire;
- l'ambiance très sympathique dans un esprit de partage; l'engagement du personnel de l'Institut et du professeur;

- le choix des thèmes traités et la documentation;
- la qualité des intervenant-e-s; le bon équilibre entre participant-e-s du secteur public et du secteur privé; l'apprentissage d'éléments tels qu'ils sont mis en pratique dans les administrations publiques (ou tels qu'ils devraient être mis en pratique).

PRATIQUE

Direction du cours

Professeur Nils Soguel, Tél. : +41 (0)21 692 68 50. Courriel : nils.soguel@unil.ch
Evelyn Munier, Tél. : +41 (0)21 692 68 58. Courriel : evelyn.munier@unil.ch

Inscription, dates, horaires et lieu

Les séminaires ont lieu de 9 h 15 à 16 h 30 environ, salle 003 de l'IDHEAP. Toutes ces informations sont disponibles sur le site du cours www.idheap.ch/mch2

Certificat et attestation

Une participation régulière et active au séminaire donne droit à une attestation de formation continue, correspondant à l'acquisition de 25 crédits CPE (*continuing professional education*), respectivement de 32 heures de formation continue reconnue par EXPERTsuisse.

Finance d'inscription

CHF 1'970.– pour l'ensemble du séminaire (documentation, pauses et repas de midi compris) à verser dès réception de la facture mais au plus tard avant le début du cours. Tout désistement doit être annoncé par écrit. Si un désistement est annoncé entre 21 et 10 jours avant le début du cours, le 10 % de la finance est dû. Si un désistement est annoncé moins de 10 jours avant le début du cours, la finance d'inscription est entièrement due.